

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 20

Représentés : 13

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 04/05/2021

Date d'affichage : 11/05/2021

de la commune de COGOLIN

Séance du MARDI 18 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai à 14 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE, maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET - Patrick GARNIER - Christiane LARDAT - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Jean-Pascal GARNIER - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Audrey RONDINI-GILLI à Marc Etienne LANSADE / Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Geoffrey PECAUD à Christiane LARDAT / Sonia BRASSEUR à Francis LAPRADE / Patricia PENCHENAT à Gilbert UVERNET / Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Corinne VERNEUIL à Franck THIRIEZ / Michaël RIGAUD à Jean-Pascal GARNIER / Isabelle BRUSSAT à Jacki KLINGER / Florian VYERS à Erwan DE KERSAINTGILLY / Christelle DUVERNET à Liliane LOURADOUR / Olivier COURCHET à Philippe CHILARD / Jean-François BERNIGUET à Jean-Paul MOREL /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Liliane LOURADOUR

L'association familiale laïque transition (AFL Transition), créée en mai 2000 a pour but de pourvoir aux intérêts matériels et moraux des familles et des individus qui les composent notamment les enfants. Elle a pour but de prévenir et de traiter les violences intra familiales et notamment les violences et négligences parentales et éducatives et les violences faites aux femmes.

Les confinements successifs à l'intérieur des domiciles ont été un impératif incontournable de santé publique.

N° 2021/058

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES

14, RUE CARNOT AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE TRANSITION

CM du 18/05/2021

N° 2021/058

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES**14, RUE CARNOT AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE TRANSITION**

Si ceux-ci ont impliqué une nouvelle organisation de la vie des familles susceptible de renforcer la solidarité intrafamiliale, ils ont malheureusement pu représenter, par la cohabitation constante qu'ils imposent, un facteur important de passage à l'acte pour un conjoint ou parent violent, ou de réitération de gestes violents de sa part. Plus que jamais la lutte contre les violences domestiques est une priorité et nous nous devons d'être pleinement mobilisés pour apporter assistance et soutien aux victimes.

L'association familiale laïque transition, forte d'un constat réalisé sur le territoire de Cogolin relevant une augmentation constante d'implantation de jeunes familles et de familles primo arrivantes, précise statistiquement que 30 % des situations de violences intra familiales commises sur le golfe de Saint-Tropez sont réalisées sur le territoire de Cogolin et son environnement immédiat.

Afin de venir en aide à ces personnes en difficulté, il y a nécessité d'organiser un point d'accueil animé par des travailleurs sociaux spécialisés dans ce type de prise en charge.

La commune de Cogolin est propriétaire d'un immeuble sis 14, rue Carnot, cadastré section AO n° 446 d'une surface totale de 180 m², destiné aux associations.

Les espaces du rez-de-chaussée de cet immeuble répondant aux attentes et aux besoins de ce service, la commune propose de mettre à disposition de l'occupant deux locaux situés dans cet immeuble, composés des éléments suivants :

Rez-de-chaussée :

- une salle d'environ 19 m² située à gauche de l'immeuble, desservie par une cage d'escaliers commune à l'immeuble,
- une salle d'environ 23,20 m² située à droite de l'immeuble, desservie par une cage d'escaliers commune à l'immeuble,
- l'utilisation de sanitaires, situés au rez-de-chaussée.

L'association familiale laïque transition assurera une continuité du service et la permanence sera ouverte 1 journée par semaine sur les tranches horaires de 9h à 13h et de 14h à 17h.

L'espace sera ouvert toute l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre (sauf les samedis, dimanches et jours fériés et en fermeture sur les congés payés de l'intervenante).

Considérant que les activités pratiquées par l'association AFL Transition sont compatibles avec la destination de l'équipement,

CM du 18/05/2021

N° 2021/058

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES

14, RUE CARNOT AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE TRANSITION

Une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit
règlemente les conditions d'occupation de ces locaux.

La commune permet à l'occupant l'utilisation des locaux précités, à titre
gratuit.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa
signature.

Elle se renouvellera sur demande expresse formulée par
l'association AFL Transition.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil
municipal :

DECIDE de passer une convention de mise à disposition avec
l'association AFL Transition du golfe pour deux locaux situés au rez-de-
chaussée de l'immeuble sis 14, rue Carnot,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout avenant ou
documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Étienne LANSADE

